

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 519

présenté par

MM. Luca, Remiller, Fenech, Vanneste, Gilles, Tian, Rivière,
Ménard, Giro, Ferrand, Cova, Myard, Bénisti, Ginesta,
Depierre, Jean-Claude Mignon, Martin-Lalande, Decool, Diefenbacher,
Mmes Gruny, Besse, Martinez et Grosskost

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12 BIS, insérer l'article suivant :**

Après l'article L. 211-14 du code rural, est inséré un article L. 211-14-1 ainsi rédigé:

« *Art. L. 211-14-1.* – Pour les personnes autres que celles mentionnées à l'article L. 211-13, la détention de chiens mentionnés à l'article L. 211-12 est subordonnée à l'obtention du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à rendre obligatoire, pour les animaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, l'obtention d'un Certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU) auprès d'éleveurs agréés.

Ce certificat qui a été mis en place à partir du 1^{er} avril 1999, est déjà obligatoire pour pratiquer les disciplines qui ont pour vocation la sélection canine. Il a pour but de s'assurer de la sociabilité du chien et du contrôle exercé par son maître.

Le jury évalue les chiens en fonction des exercices suivants :

-Stabilité et sociabilité en présence et en l'absence du maître ;

-Absence de réaction panique ou de comportement d'autodéfense lorsque le chien est tenu en laisse par un étranger en présence et en son absence de son maître ;

-Attitude aux caresses et contact par une personne étrangère en présence de son maître ;

-Pas de mauvaise réaction de l'animal, autre que la surprise, aux bruits (en présence et en l'absence du maître). Le bruit ne devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres.

-Croisement avec un autre chien tenu en laisse (1 à 2 m entre les deux chiens).

A l'issue des tests, le chien peut être déclaré "APTE" (avec mention "excellent", "très bon", ou "bon"), ou "AJOURNÉ" (avec la possibilité de repasser ultérieurement le certificat).